

WILAYA RELIZANE
DAIRA ZEMMORA
COMMUNE ZEMMORA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire D'UN MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 161 du décret 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et délégations de service publics. Et Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi 23-12 du 05/08/2023 relative aux marchés publics. 05/08/2023 fixant les règles

Le président de l'assemblée populaire communale de Zemmora, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert N°01/2026 du 02/02/2026 :

Réalisations Colucture principal du réseau d'assainissement, du Douar Oulad Saadallah au Douar 'El Kantoni – commune de Zemmora

Qu'après ouverture des plis le 16/02/2026 . analyse et jugement des offres technique et financière le 18/02/2026 , le marché est attribué provisoirement à l'entreprise :

N°	Projet	Entreprise	Montant de l'offre en TTC	Délai de réalisation	OBS
01	Réalisations Colucture principal du réseau d'assainissement, du Douar Oulad Saadallah au Douar 'El Kantoni – commune de Zemmora	El Arbi Rezig Abderhmane NIF : 18700232005211600200	32.279.535 ,40 DA	04 MOIS	Qualifier techniquement et moins disant

* Pour les autres soumissionnaires, ceux d'entre eux qui sont intéressés de se rapprocher de nos service au plus tard de trois (03) jours a compter de la première parution du présent avis dans les quotidien ou le BOMOP, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières et dossier de candidature .

* Conformément a l'article 82, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune de ZEMMORA dans un délai de dix (10) jours a compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens ou BOMOP.

P/APC